

nous donner l'exemple de l'obéissance. — Jésus, bien que non sujet à la loi de la circoncision, a voulu cependant s'y soumettre pour nous enseigner l'humilité.

2° Saint Mathieu, 1, 25, dit que « Joseph n'eut point de rapports avec Marie, *jusqu'à ce* qu'elle eût donné naissance à son Fils *premier-né*. »

RÉPONSE. — Les particules *jusqu'à ce que*, *avant que*, dans les Saintes Ecritures, ne font que nier une chose pour le passé, sans l'affirmer aucunement pour l'avenir. (Is. xlvj; Ps. cxxii; Mt. xxviii, etc.) L'Evangéliste ne veut donc pas dire que Marie eut des rapports avec Joseph après qu'elle eut donné naissance à Jésus, mais il veut simplement nous apprendre que le Christ avait été conçu d'une manière surnaturelle et sans la participation de l'époux de Marie.

De même l'expression *premier-né* appliquée à Jésus, ne signifie pas que d'autres enfants soient venus après lui, mais elle indique seulement que Marie n'en avait point eu auparavant. Le premier-né, c'est celui avant qui personne autre n'a pris naissance ; cette appellation ne nie pas, mais n'affirme pas non plus qu'un autre soit né après lui. Cela est évident par les premiers-nés qui, selon la loi de Moïse, étaient consacrés au Seigneur et offerts aux prêtres.

3° Il est question, dans l'Evangile, des *frères du*